

DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIII, 5, rue Bayard, 5, Téléphone : 514,36 - 524,45

84, Grande-Rue, L^e

35, Rue des Ursulines, 35

11, rue d'Angleterre, 15, Téléphone : 672



ADVENIAT REGNUM TUUM

Tous vous reconnaîtrez comme notre Sauveur Seigneur et Maître...

LA JOURNÉE

A la Haute Cour, M. Jacquier prononce une éloquent plaidoirie pour M. de Lur-Saluces.

M. Déroulède et Marcel Habert protestent par un télégramme contre la démission de certains témoins de la Haute Cour.

A la suite de l'adoption par la Commission des retraites ouvrières d'un amendement de M. Deslys Cochin...

La Chambre se repose aujourd'hui.

Nous publions une nouvelle lettre émanant d'une banque de Berlin et de laquelle ressort l'émigration de notre or à l'étranger.

La municipalité d'Alger s'est fort émue du refus de l'amiral de Maigrot de l'invitation à assister aux fêtes organisées par elle en l'honneur de l'escadre.

L'agitation continue en Espagne aux environs de la Méditerranée et de l'Andalousie.

PROTESTATION DE M. DEROULEDE ET HABERT

La Patrie publie un télégramme qui est adressé à l'Assemblée. Il rappelle que nous opposons une fois de plus...

FORMATIONS DU SOIR

ÉCLOS PARLEMENTAIRES

LES RETRAITES OUVRIÈRES. La Commission d'assurance et de prévoyance sociale vient d'émettre un vote qui bouleverse le projet primitif.

LES MESURES DE DÉFENSE RÉPUBLICAINE

Le gouvernement expliqué par la raison d'Etat toutes les mesures qui ont frappé les chefs militaires, désorganisé l'armée et angoissé le patriotisme national.

Le procès de la Haute Cour aura toujours l'avantage de débusquer le ministère de cette défense hypocrite de forfaits indéfinissables.

Hier, le général Zurlinden, un des soldats sacrifiés à l'intérêt de la prétendue défense républicaine, a rapporté avec autant de loyauté que de clarté les événements qui ont précédé et accompagné la fameuse journée des obsèques de Félix Faure.

Le 23 février, la police n'avait rien prévu, ou, si elle avait prévu, elle n'avait pris aucune mesure pour prévenir et réprimer. Ce fut le gouvernement de Paris, disgracié depuis par le ministère de défense républicaine, qui avertit la police d'avoir à prendre des précautions place de la Nation.

Si la République a été mise en danger le 22 février par M. Déroulède, on peut désormais affirmer qu'elle a été sauvée par le loyalisme du général Zurlinden et du général de Pellieux.

Sans doute, ainsi que le dit le général Zurlinden, « l'armée avait été attaquée avec une violence inouïe, et ses symboles allaient presque toutes à ceux qui la défendaient. Ce n'est pas sa faute, si ceux-là n'étaient pas dans le gouvernement. » Il y avait là, incontestablement, ajoute le général, un bras de levier qui paraissait tout prêt et qui était très tentant pour ceux qui voulaient renverser les institutions actuelles.

Mais si M. Déroulède était autorisé à compter sur le mécontentement de l'armée, rien ne lui permettait de compter sans l'esprit de loyauté chevaleresque et de discipline quand même de ses chefs. Sa tentative a échoué auprès du général Rogot, comme elle eût échoué auprès du général de Pellieux, comme elle eût échoué auprès de tout autre général.

Tous les chefs de l'armée pensent avec le général Zurlinden qu'une nation est définitivement perdue quand son armée intègre directement dans la politique par la force et la révolte. Et comme il n'est pas un sacrifice auquel ils ne soient prêts pour la nation, ils lui sacrifient leurs ressentiments et leurs colères.

ments les plus héroïques ont été méconnus; l'accomplissement du devoir coté que coté n'en est pas moins demeuré sa règle.

Nous préférons, en vérité, les anarchistes qui le poursuivent franchement parce qu'ils la haïssent ouvertement, au ministère qui, en la désorganisant, traite, prétend faire œuvre de défense républicaine.

ROME

Notre correspondant particulier écrit le 25 juin: Encyclique prochaine. Le Saint-Père travaille assidûment en ce moment à une Encyclique qui sera publiée dans deux mois environ.

Un évêque irlandais chez le Saint-Père. Mgr l'évêque d'Elphin (Irlande) a eu l'honneur d'être reçu en audience par le Saint-Père auquel il a présenté le Révérend curé de Roscommon, son vicaire général, qui est l'auteur d'un projet d'érection prochaine d'une église, qui sera dédiée au Sacré Cœur de Jésus.

Mgr l'évêque d'Elphin a aussi présenté au Pape M. Hardman, auteur des plans à exécuter. Le Saint-Père a riement félicité l'évêque et l'exécuteur des plans de la future église.

GAZETTE DU JOUR

UN SIGNE DES TEMPS. A Amiens, quelques anarchistes se sont installés, 75, rue Saint-Germain, dans une échoppe qu'ils ont remplie d'inscriptions en grandes lettres, dans le goût de celles-ci: « L'armée est l'école du crime. »

Cette fois c'était trop, la justice a pensé qu'il était temps de sévir. Le tribunal condamne à une forte amende les catholiques qui avaient peints leurs maisons avec le drapeau tricolore portant un Sacré Cœur. Et les anarchistes continuent.

CETTE BONNE ASSISTANCE. L'administration laïque de l'Assistance publique continue à donner lieu à des appréciations qu'il est difficile de trouver élogieuses. On a vu ces jours-ci un conseiller municipal de Paris découvrir que cette administration dissimulait de 60 à 80 millions de sa fortune pour expliquer la ladrière envers les pauvres.

Aujourd'hui l'Aurore, qui n'est certes pas un adversaire de la laïcité, pose cette question: On affirme qu'un haut personnage de l'Assistance publique... ce n'est pas M. Mourier, aurait donné, il n'y a pas longtemps, la jolie somme de 2000 francs, rien que pour mettre son appartement à son goût, dans les locaux de l'Administration.

Est-ce vrai? Si oui, nous nous permettons de trouver que de telles installations coûtent trop cher aux pauvres. Les cas sont assez graves pour qu'une réponse soit faite à la question: Est-ce vrai?

L'ADIEU D'UN CHRÉTIEN. Aux obsèques du commandant Hyart, du 41^e, à Rennes, dont nous avons annoncé la mort accidentelle, le colonel Delor, le chef si distingué du 41^e de ligne, a prononcé un admirable discours dont nous détachons cette phrase: Sa compagne dévouée accepta chrétiennement la terrible épreuve avec la certitude de retrouver dans l'éternité celui avec lequel elle a vécu de longues années dans une union si parfaite.

A TRAVERS LA PRESSE

JOURNAUX DE MERCREDI SOIR

LES GÉNÉRAUX ET LE PRÉTIENDU COMPLICITÉ. Du Journal des Débats: Lorsqu'on examine la conduite des trois généraux qui ont été les plus en vue dans cette journée et sur lesquels se sont les plus acharnés les soupçons des antimilitaristes...

LES AVEUX D'OCTAVE BEINARD. De la Liberté: M. Octave Bernard s'est confondu, hier, en éloges à l'adresse du général Zurlinden.

LES AVEUX D'OCTAVE BEINARD. De la Liberté: M. Octave Bernard s'est confondu, hier, en éloges à l'adresse du général Zurlinden. Nous qui avons jamais mis en doute ni la loyauté de ce soldat ni celle de ses compagnons d'armes, nous ne pourrions naturellement que souscrire à ces louanges, si elles ne nous paraissent pas un peu répugnantes en une telle bouche.

Grand chrétien, soldat sans reproche, il attend à la droite de Dieu ceux qu'il a aimés sur la terre. Adieu, mon cher Hyart. Votre nom reviendra souvent sur nos lèvres.

Le général Davignon, commandant la brigade, s'est associé aux belles paroles du colonel Delor.

Voilà qui est mieux, plus consolant, plus réconfortant que le bruit des bastrings qui accompagnent les incinérations autour des foyers funéraires.

FRANCHISE COLONIALE

Un journal d'Anjou publie la profession de foi d'un candidat aux élections municipales. Elle vaut une citation: Electeurs, vous devez être dégoûtés des promesses qui vous sont faites que vous savez parfaitement ne jamais être tenues par ceux qui les font.

Je prends envers vous l'engagement formel d'employer tout mon temps et tous mes efforts à soutenir mes intérêts, à faire progresser ma fortune, plutôt vague pour le moment.

Une fois servi et mon avenir assuré, ce qui n'est que le rêve, après dix-sept années de Tonkin je jure devant Dieu et devant les hommes de m'occuper de vous dans mes moments perdus. ELECTEURS, votez pour moi!!! Louis VINSON.

Voilà qui a du moins le mérite de la franchise. C'est à croire que cette précieuse qualité, dédaignée par les candidats de la Métropole, a cherché un refuge dans nos colonies.

LES Moustaches DES CHAUFFEURS. Grand émoi dans le monde des conducteurs de taxi-voitures. Les patrons émettent la prétention d'exiger de leurs chauffeurs un menton rasé comme pour les cochers et les valets de chambre.

Cette assimilation blesse profondément les chauffeurs dans leur amour-propre, et la corporation va se réunir en un meeting pour aviser aux moyens d'éviter la catastrophe qui menace le système pileux de ses adhérents.

Vous ne voudriez pas, dit la circulaire de convocation, par votre coupable négligence, que d'un quelconque anéanti la suppression des moustaches nous mène à nous comparer aux cochers de maison, valets de pied, valets de chambre, alors de d'autres corporations, tels que garçons de café, cochers de fiacres, employés de pompes funèbres, etc., les ont acquis.

Les conducteurs sans moustaches sont spécialement invités pour que de concert avec la corporation, l'on prenne telle décision que leur situation comporte.

C'est, comme on le voit, très grave. Les chauffeurs ont raison, après tout, de vouloir rassembler aux employés des pompes funèbres plutôt qu'aux valets de pied: ils écrasent assez de gens pour avoir ce droit-là.

VERS LA LUMIÈRE

Sous ce titre, nous lisons dans la Libre Parole: Il paraît que certains socialistes se lassent de la soutane qu'on leur a fait remâcher sans trêve et réclament une alimentation plus substantielle.

Si les révolutionnaires s'avisent de voir clair dans les manœuvres de leurs états-majors, ils se feront l'autorité des pontifes du collectivisme.

Je connais un socialiste à tous crin, aujourd'hui mandaté et enlaidi dans le maréchalage maçonnique, dont tout le libéralisme tenait dans ce raisonnement: Je m'accroche volontiers du pol-aufeu du curé, mais à la condition qu'on agrémente de temps à autre mon menu d'un gigot de pasteur et d'une entrecôte de rabbin.

Un journal révolutionnaire, la Dépêche de Lyon, vient de faire siennes cette gastro-nomie politique; dans un appel qu'il adresse aux socialistes lyonnais, il s'étonne de la guerre faite exclusivement aux catholiques et crie sous à tous les cléricismes. Le morceau est à citer:

Nous combattons les catholiques. S'ils pratiquent, s'ils vont à l'église, nous les appelons bourgeois et nous les rejurons de nos Comités. C'est notre droit; c'est même notre devoir.

Mais voilà que depuis deux ou trois ans, plus un curé, plus un prêtre, plus un religieux, plus un prêtre riche et plus puissant que les catholiques, quelque en si petit nombre.

que vous êtes catholiques! ou que vous êtes protestants! quand tous, les uns et les autres, sont des cléricaux de religion différente.

Nous n'avons pas à prendre parti pour les juifs contre les catholiques. Nous n'avons pas à nous faire la valetaille des juifs capitalistes et tout-puissants aujourd'hui au moins autant que les catholiques.

Si notre confrère lyonnais avait crié également: Sus aux cléricaux de Loges! il n'y aurait eu qu'à le féliciter de l'implicabilité de sa logique, en faisant toutes réserves sur le fond.

LE 30 JUIN

Nous avons mille motifs de maudire la loi sédatrice que vient de commettre le Sénat.

L'un de ces motifs c'est d'avoir pris, par sa discussion, une telle place dans nos préoccupations et aussi dans nos colères qu'il ne nous en est plus resté pour parler comme nous aurions dû et voulu de la grande manifestation de foi et de prière qui doit couronner, à Paray-le-Monial, le premier mois du Sacré Cœur du 20^e siècle.

Mais, au fait, cette nouvelle épreuve de l'Eglise de France ne parle-t-elle pas elle-même mieux et plus haut que nous ne pourrions le faire?

Quand donc le devoir de la réparation et de la supplication s'imposera-t-il plus impérieusement aux catholiques français qu'au lendemain du jour où un crime monstrueux vient de charger notre conscience nationale?

Ce projet de loi, ses débats et son vote ont déchaîné à la tribune parlementaire, dans la presse et jusque dans les rues de nos cités, un véritable ouragan de blasphèmes.

Un vent d'impiété souffle avec rage à travers le pays: les processions ont été interdites ou troublées en maints endroits; à Roubaix des énergumènes sont allés jusqu'à jeter des pierres vivants l'ostensoir, le drapeau du Sacré Cœur a été partout poursuivi et traqué, des prêtres, des évêques, un archevêque ont été insultés, frappés et molestés par des bandes soudoyées et armées par des agents de la force publique.

Que faire mieux dans cette tempête que tourner nos regards et nos vœux vers le Maître et lui jeter ce cri d'alarme et de supplication: Domine, salva nos, perimus!

Mais si le Maître semble dormir, son Cœur veille, et son Cœur, où l'attendre plus sûrement et plus directement qu'à Paray-le-Monial où il s'est manifesté et où il a ouvert toutes grandes les sources de miséricorde et de pardon?

Donc, allons à Paray-le-Monial dimanche, ô nous tous qui pleurons sur les malheurs de notre patrie et qui voulons la sauver par la prière et par l'action.

La prière y sera mieux entendue et l'action y sera béni. Nos résolutions d'apostolat, notre volonté énergique de résister au mal, de réparer les brèches et de préparer des jours meilleurs, nos invincibles espérances dans le triomphe définitif du Droit et de la Justice se retempèrent, se purifient et se réchauffent au foyer d'amour que Jésus a allumé en ce sanctuaire et dont il désire voir les flammes sacrées gagner tous les cœurs.

Non! Non! nous ne pouvons pas désespérer. Quand Dieu a fait pour une nation tout ce qu'il a fait pour nous, quand il lui a donné Lourdes, Paray et tant d'autres lieux illustrés par les manifestations de son amour, ce serait un manque de foi que de ne pas espérer quand même, et une folle ingratitude que de ne pas aller puiser la réassurance et la vie là où il en a ouvert les sources et promulgué les promesses.

En route donc pour Paray! C.T.R.

LES FRAIS DE LA HAUTE COUR

Il est étonnant de voir de préciser ce que des procès comme ceux de 1899, 1900 et 1901 ont coûté au Sénat.

Les frais judiciaires proprement dits, qui ont été évalués et que les accusés connaissent ne doivent pas entrer seuls en ligne de compte.

On n'a pas fait payer aux condamnés - on l'aurait pu, par exemple - bien d'autres frais accessoires, sans parler bien entendu, de ce qui est en dehors de la question, de ce qui n'est entré dans les travaux d'aménagement des cellules, du prison, de la salle d'audience, etc.

Mais les services de la Haute Cour se montrent à cet égard d'une rare discrétion. Ici on se retranche derrière le secret professionnel, derrière le serment prêt, pour se rita dire: la, on nous renvoie à la Cour des comptes, laquelle, on le sait, ne communique pas ses dossiers au public.

Force est donc de s'en tenir à cette vague indication, c'est que les frais matériels du premier procès de la Haute Cour se sont élevés à 25 000 francs environ; ceux du deuxième à 4 000; ceux du procès en cours seront de 20 000 environ.

La Haute Cour de justice

AVANT L'AUDIENCE. Dernières audiences de la Haute Cour, même service d'ordre que les jours précédents, et aussi même calme aux environs du Luxembourg.

Les députés, que rien ne retient aujourd'hui à la Chambre, arrivent en assez grand nombre, pour entendre l'éloquent avocat du barreau lyonnais.

M. de Lur-Saluces est arrivé en voiture dans les mêmes conditions qu'il est arrivé hier, sans incident aucun.

On remarque beaucoup d'agents de la Sûreté examinés partout. Toutes les mesures sont prises pour que rien ne vienne troubler la tranquillité de l'audience.

Audience du 26 juin 1901. L'audience s'ouvre à 9 heures.

MM. Bonifacio et Cléry ne répondent pas à l'appel de leurs noms.

LA PLAIDOIRIE. Le président Gonse immédiatement parole à M. Jacquier.

« J'ai l'honneur, hier, dit le grand avocat, avec une respectueuse attention, le réquisitoire de M. le procureur général.

La lecture de l'acte d'accusation avait été supprimée. M. de Lur-Saluces avait simplifié l'interrogatoire en ne répondant pas.

C'est dans sur le réquisitoire seul que vous avez écrit quelques positions nouvelles.

M. le procureur général a parlé de tout: il a fait l'éloge de l'armée, le procès des Lignes, mais sur les actes de mon client, il s'est tenu sur une réserve si excessive qu'après vingt-quatre heures de réflexion, ce réquisitoire me laisse dans le plus grand embarras.

Je ne suis pas habitué aux débats politiques, je vous donnerai la liberté de tout dire, et si par hasard ma parole dépassait ma pensée, soyez persuadés d'avance que je n'ai dans le fond de moi-même que des hommes courtois et que je n'ai pas la sottise prétention, intolérable vanité de vous faire revenir sur votre opinion quant au complet.

Mais faudrait-il que je fasse devant vous le procès de votre juridiction?

Je sais ce que d'autres plus compétents et plus vengés que moi en ces matières en ont dit. Il est impossible que des hommes courtois et passionnés puissent du jour au lendemain, faire abstraction de leurs convictions.

Et j'aurais après avoir cité l'opinion de M. Waboussier sur la Haute Cour à laquelle, avec ironie, il ajoute celle de Michel de l'Hospital sur la justice, supplie les sénateurs de faire un effort pour bien juger.

« J'aurais voulu que vous fussiez ennemis », a dit le chancelier de l'Hospital.

Vous, Messieurs, vous ne pouvez vous abstenir, la loi vous y oblige, et il faut que vous jugiez vos adversaires, mais je suis convaincu d'avance que vous saurez assurer le triomphe de la justice sur votre passion.

Après ces paroles, le défendeur fait l'éloge de M. de Lur-Saluces, le vaillant de 1870-71, celui qui mit son épée au service de la France qu'il bravement avec fougue, foudra son ennemi. Cette fougue, il la conserve dans les luttes politiques.

La monarchie, il l'avait convoquée dans un grand conseil dans un parlement de trois siècles de famille.

Ce qui chez lui était enthousiasme au début est devenu conviction; ce qui était le délire, les passions, est devenu la réalité, son enthousiasme s'est cristallisé.

Il a pensé que nous avions besoin d'être gouvernés par les luttres d'aujourd'hui, pour les rouages de demain.

En 1894, une grande épreuve attend l'officier valeureux, il donne sa démission, se retire dans ses terres de Bordeaux.

« Le poste que vous occupez, dit-il, n'est pas un poste de fortune; pour l'occuper, il faut une charge, mais on doit avoir... »

M. de Lur-Saluces avait conclu un pacte avec l'antimilitarisme.

L'antimilitarisme n'aurait rien à faire à cette époque où l'on procédait au renouvellement des municipalités.

L'antimilitarisme, M. de Lur-Saluces n'en avait cure, je ne vous l'ai pas encore un article qu'il a écrit sur M. Drumont.

En 1896, c'était l'époque des pactes; les radicaux et les royalistes luttaient ensemble, chassant leurs drapeaux déployés, contre leurs ennemis communs.

Le pacte de Bordeaux, c'est le pacte de la royauté avec l'antimilitarisme?

Alors donc. Prenez garde, car j'écouterai ce que vous m'avez dit.

M. Cazot, sénateur, disait il y a quelques jours: « Je suis heureux de voir le drapeau de Bonaparte marcher d'accord avec celui de Pleurius. »

Radicaux et royalistes montaient ensemble à l'assaut de la liberté essayant de repousser le dictateur.

Ce qui était un bien alors ne peut être un mal aujourd'hui. Laissez donc de côté le pacte de Bordeaux.

M. de Lur-Saluces est un homme d'honneur. 27 lettres de lui adressées à M. Cordier, directeur du Nouvelliste de Bordeaux, ont été saisies en l'espace de cinq ans, et M. le commissaire aux délégations judiciaires, qui a l'expérience de ces choses, a même noté en marge d'une de ces lettres cette réflexion:

« Correspondance qui semble établir qu'il y a eu des relations suivies entre M. de Lur-Saluces et M. Cordier. »

Qu'y a-t-on trouvé dans ces lettres, on vous en a dit plus haut, et on vous a dit plus haut que M. de Lur-Saluces, dans la veille de conclure le pacte de Bordeaux, déterminait les conditions

Calvados, en remplacement de M. Bellier de Villenty; à Caen, M. Lécier, trésorier général de l'Orne; à Alençon, M. Nane, préfet de l'Aube; à Lons-le-Saulnier, M. Larivière, receveur des finances à Sedan, en remplacement de M. Péliss.

Sont nommés receveurs particuliers des finances: à Sedan, M. Simondant; à Lisieux, M. Sainte-Marie; à Saint-Pol, M. Leniet; à Bar-sur-Seine, M. Reichenberg; à Thonon, M. Pradet; à Embury, M. Bouquet.

Toulon, 26 juin. — L'amiral Gervais, commandant en chef l'armée navale, et le contre-amiral Méroux de Ponty, chef d'état-major général, sont arrivés à Toulon ce matin vers le ray de Paris. L'amiral Gervais s'est rendu immédiatement à bord du Bouscat sans faire de visites. Le Bouscat appareillera demain.

Briançon, 26 juin. — Un Berger de Lagrange a découvert entre les montagnes de la Saïce et de l'Alpe-Martin, le cadavre d'un inconnu. D'après renseignements, on croit que cet inconnu a été surpris par le froid, qu'il est natif de Romette (Hautes-Alpes) et devait vendre des grains.

La mort paraît remonter à quatre mois.

Rome, 26 juin, 8 h. 20. — Le roi Victor-Emmanuel III a répondu éminemment à l'empereur Guillaume qui l'avait invité à assister aux manœuvres navales de Danzig.

Il ne peut accepter pour le moment cette invitation, mais il laisse entendre que plus tard il fera, avec la reine, visite à l'empereur et à l'impératrice d'Allemagne.

Tout le monde sait, du reste, que Victor-Emmanuel n'a pas sur les avantages de la Triple Alliance les mêmes idées que son père, le roi Humbert.

(Temps.)